

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2013

Sous la présidence de Monsieur Gérard JANUS, Maire

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Le quatre février deux mille treize à dix neuf heures précises, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard JANUS, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 15/01/2013

Présents :

JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, COUSANDIER Daniel, BARTH Hans, DEVAURE Pascal, HUBER Joseph, LE MEVEL Clément, DEHILLOTTE Antoine

Absent excusé : HUNTZINGER Régis

DCM 01 - 2013 : LOCATION D'UN LOGEMENT

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la commission des immeubles communaux concernant les demandes de logement réceptionnées en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de louer le logement 3 pièces, situé au 2^{ème} étage de la Résidence «du petit village» sis 8 rue de Stattmatten à :

Mme WEISSENBURGER Natacha
34 rue Principale
67480 LEUTENHEIM

aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel 2013 : 458.28 € réévalué chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE de la construction ;
- un acompte sur charges de 50€ par mois sera demandé avec décompte en fin d'année ;
- une caution équivalente à 1 mois de loyer (soit 458.28 €) est demandée lors de la signature du bail ;
- la location débutera au plus tôt le 1^{er} mars 2013 ;
- une personne devra se porter caution pour le preneur ;
- les autres conditions seront stipulées dans le contrat de bail ;

Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de procéder à la signature du bail avec le locataire.

DCM 02 - 2013 : PONT DE L'ASCENSION

Suite à la proposition de l'inspecteur d'académie, aux avis favorables émis par les conseils d'écoles en place, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'émettre un avis favorable pour l'avancement des cours du vendredi 10 mai au mercredi 27 mars 2013.

DCM 03 - 2013 : APPORT TERRAIN HUBER EN SOCIETE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Maitre NICASTRO, notaire à Strasbourg concernant les terrains acquis par M. HUBER Alexandre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de consentir à l'apport de la parcelle 300/181 en section 3 pour une surface totale de 25.01 ares à la société à constituer par les époux HUBER/DAENTZER.

Au vu du constat de non-conformité de l'achèvement des travaux, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité la non-radiation au livre foncier de la mainlevée entière et définitive du droit à la résolution.

DCM 04 - 2013 : ACHAT D'UN TERRAIN MUMMELSWIESE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 29-2012 du 10 septembre 2012 concernant l'achat d'un terrain au lieudit MUMMELSWIESE.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de prévoir le montant de 173 000 € au Budget Primitif 2013,

Cette décision exécutoire immédiatement sera reprise au budget primitif 2013.

DCM 05 - 2013 : ESPACE RELAIS DU FORT -TOPOGRAPHIE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de posséder un plan topographique de la zone concernée par le projet de construction de l'Espace relais du Fort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CHARGE le maire de missionner le géomètre Pettikoffer à Wissembourg pour l'établissement d'un plan topographique.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2013.

DCM 06 - 2013 : ESPACE RELAIS DU FORT

Le Maire rapporte au Conseil Municipal les différentes réunions de la commission salle communale et du bureau de conseil CAUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la construction d'un équipement de 718m² (salle festive avec restauration, salle d'évolution, logement de fonction et annexes) pour un montant estimatif de HT 1 350 000 € (hors cout de la maitrise d'œuvre, hors création de voirie avec giratoire et hors mobilier).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2013.

DCM 07 - 2013 : VOIRIE 2013

Suite à la réunion de la commission des travaux en date du 13 janvier dernier, la commission soumet le projet de réfection de la rue du Glaude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des travaux de voirie rue Glaude.

RETIENT le bureau BEREST pour la maitrise d'œuvre du projet

CHARGE le Maire de prévoir un montant de 70000 € au budget primitif 2013

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.